

## LES SERVICES PERISCOLAIRES

**EDITO**

Voici bientôt venu le temps des vacances scolaires, on sent presque l'odeur des vacances !

J'espère que cette année scolaire s'est bien déroulée et que vos enfants ont appris plein de nouvelles choses. Si vos pensées sont tournées vers vos projets de vacances, sachez qu'en mairie, nous réfléchissons déjà à la rentrée des classes. Que de choses nous avons à penser et à organiser ! Pour cela, nous avons besoin de votre aide.

Avant votre départ en congés, je vous demanderai de bien vouloir remplir et renvoyer en mairie les fiches d'inscription aux services périscolaires de la commune : garderie, restaurant scolaire et TAP. Nous souhaitons avoir **le retour des fiches d'inscription pour le 4 juillet 2016**. Cette année, tout retard entraînera une **pénalité financière d'un montant de 20 € par famille**.

En effet, nous devons impérativement connaître le nombre d'enfants inscrits afin, notamment, de solliciter le nombre d'animateurs suffisants pour les TAP. Trouver des animateurs qualifiés demande du temps, et cela n'est pas possible en septembre ! De plus, en retournant vos inscriptions en retard, vos enfants risquent de ne pas être acceptés aux TAP du fait d'un manque d'animateurs.

Je vous remercie de considérer votre situation sur l'année scolaire entière (par exemple, fin de congé parental, de congé maternité, recherche d'emploi en cours...). En effet, si vous pensez avoir besoin de ces services en cours d'année, nous vous demandons d'inscrire vos enfants dès maintenant. Nous aurons ainsi l'assurance de pouvoir les accueillir, et de ne pas vous infliger la pénalité financière.

Je compte sur vous. Merci beaucoup et **BONNES VACANCES à vous tous !**

Stéphanie LEREBOURS

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 avril 2016

Droit de préemption urbain : examen d'une DIA pour bien situé à La Hussonnerie

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter pour ce bien situé lieudit La Hussonnerie (parcelles ZT n° 53, 119 et 120).

Lotissement Les Croisettes, vente du lot n° 49

Le Conseil Municipal accepte la vente du lot n° 49 d'une surface de 540 m<sup>2</sup> à Mme Audrey Patris et M. Gwendal Cheral domiciliés au Theil de Bretagne, au prix de 40 500 € ttc.

Commission "Urbanisme et bâtiments communaux", membres supplémentaires.

Le Conseil Municipal désigne Mme Laure Robert pour faire partie de cette commission.

Travaux de bâtiments : film solaire à l'Ecole Publique.

Le Conseil Municipal a validé le devis pour le remplacement du film de protection solaire pour 4 fenêtres à l'Ecole Publique, de l'entreprise Veremeraude de St Grégoire au prix de 416 € ht soit 499.20 € ttc.

Acquisition d'une débroussailleuse au Service Technique

Le Conseil Municipal a validé le devis de Rennes Motoculture pour l'acquisition d'une débroussailleuse Kubota au prix de 307.50 € ht soit 369 € ttc.

Dispositif "Argent de poche" : modification des modalités de fonctionnement.

Le Conseil valide les modifications suivantes : les jeunes seront rémunérés à la fin de chaque semaine et la régie d'avance pour permettre de payer les jeunes est portée à 1 000 €.

## CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance du Conseil Municipal : lundi 4 juillet 2016 à 20h30, salle du Conseil Municipal.

**AVIS : Pendant les mois de juillet et août, la mairie sera fermée le samedi matin.**

## IL N'Y AURA PAS D'INFOS-LE THEIL EN AOÛT

### A LOUER

Résidence du Verger type 3, l'étage, loyer 344,02 €  
Résidence de Beau Chêne, type 3, à l'étage, loyer 370,95 €  
Résidence des Croisettes, maison type 2, loyer 333,26 €  
S'adresser à la Mairie 02 99 47 74 07

## THEME FLEURISSEMENT 2016

Cette année, le thème retenu est celui de l'**Ecole**. Des crayons taille XXL agrémentent nos entrées de bourg et massifs. Des règles, gommes et pots de colle, réalisés par les enfants lors des TAP, ont pris leur place dans les jardinières et à l'entrée de la garderie. Merci aux enfants pour leur participation à la création de ces accessoires éphémères. Geneviève FERRÉ

## CIVISME

- \* Utiliser des engins de jardinage motorisés (tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses...) est interdit le dimanche.
- \* Veiller à ne pas laisser aboyer les chiens de façon intempes- tive afin de respecter la tranquillité du voisinage.
- \* Ne pas laisser divaguer les chiens et chats. La commune a passé un contrat avec la Société Chenil Service chargée de procéder à la capture et au ramassage des chats et chiens errants. Pour récupérer son animal, il faut s'acquitter de la somme de 100 euros.

## NIDS DE GUEPES, FRELONS, ABEILLES... QUI APPELER ?

**En cas de danger imminent**, une intervention immédiate est nécessaire, les pompiers peuvent intervenir. Appelez le **18** ou le **112** : toute intervention effectuée par les pompiers ne constituant pas un danger immédiat sera facturée.

**En l'absence de danger immédiat**, des prestataires privés sont là pour vous aider :

**HYNERA ENVIRONNEMENT** à Noyal sur Vilaine 02 99 00 62 35.  
**Pour les nids d'abeilles, contacter les apiculteurs.**

## FRELONS ASIATIQUES

Cet insecte se reconnaît par sa couleur sombre avec une large bande orangée à l'extrémité de l'abdomen. Il présente des risques pour la santé publique (la piqûre du frelon asiatique peut être mortelle). Ne jamais entreprendre de détruire seul le nid ; ceci doit être réalisé par un professionnel.

**En cas de présence avérée de nids**, contacter directement la plateforme du FGDON au 02.23.48.26.32, le coût de destruction est pris en charge par la Communauté de Communes.

## RALENTISSEMENT SUR L'AXE FERROVIAIRE RENNES-CHATEAUBRIANT

Compte-tenu du mauvais état de cette ligne, SNCF Réseau va appliquer des ralentissements dès septembre 2016. Des changements d'horaires sont à prévoir. Le Conseil Départemental met en place **un service de transport supplémentaire pour les scolaires qui fréquentent le collège de Martigné Ferchaud**, il s'agira de la ligne TM1.

### SMICTOM : LA COLLECTE A L'HEURE D'ÉTÉ

En juillet et en août, notez que les tournées de collecte débuteront une heure plus tôt, afin de permettre aux agents de travailler à des heures moins soumises aux températures élevées.

JOURS FERIES : CE QU'IL FAUT SAVOIR :

Lors d'un jour férié, toutes les collectes de sacs jaunes et de bacs gris sont décalées d'une journée jusqu'au samedi, ce sera le cas le lundi 15 août. Prévoir de sortir ses sacs un jour plus tard. Les déchetteries sont aussi fermées.

### AGENDA

Dimanche 4 septembre : vide-grenier (Amicale Ecole Publique)  
Dimanche 11 septembre : Tout le Theil à Vélo (Comité des Fêtes)  
Lundi 12 septembre : concours de palets (Club de la Joie)  
Mardi 20 septembre : repas (Club de la Joie)  
Mardi 27 septembre : pot de rentrée et assemblée générale (Amicale Ecole Publique)

### RAPPEL CLASSES 6, DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 2016

12h00 : dépôt de la gerbe et photo souvenir place de la mairie  
13h00 : repas Salle communale.

Puis animation musicale et jeux

Prix de la journée Adulte : 33 € / Enfant 5 – 12 ans : 9 €

**INSCRIPTION au Restaurant Le Theillais AVANT LE 10/09/2016**

Renseignements : Catherine FORESTIER 06 24 54 32 90 –  
Serge REBOURS 06 27 86 63 87

### CROCQ'VACANCES—ACCUEILS DE LOISIRS

**Juillet** : ouverture du 06/07 au 29/07 de l'accueil de loisirs de Retiers : thème « **tous en musique** » (places disponibles),

Ouverture du 06 au 22/07 pour l'Arche des Loisirs : Coësmes/Le Theil de Bretagne/ Ste Colombe,

Séjour du 25 au 28/07/2016 à Cancale pour les 7/11 ans : au programme voile et promenade en zodiac pour voir les dauphins de la baie de Lancieux (places disponibles)

**Août** : ouverture du 16 au 31/08/2016 : thème « **le voyage** » à Retiers

Inscription pour la rentrée dès maintenant (**dossiers disponibles au 12 rue pasteur Retiers**)

**Animation parents/enfants : inscriptions obligatoires**

Le 13/07/2016 : atelier cirque à partir de 6 ans à Martigné-Ferchaud, salle des maîtres beurriers

Le 10/09/2016 : atelier sensoriel pour les 0/3 ans à l'accueil de loisirs

Renseignements : 02 99 43 69 27 ou par mail  
accueildeleisirsretiers@gmail.com

### ASSOCIATION CHEMINS RANDONNÉES RETIERS-LE THEIL

En juillet et Août, pas de randonnées accompagnées.

**Reprise le samedi 10 septembre.**

A noter : participation au Forum des Associations le 3 septembre à Retiers. L'occasion de rencontrer les responsables, de découvrir le programme du dernier trimestre 2016, et pourquoi pas adhérer : 15 €/an.

Profitez de la période estivale pour découvrir ou redécouvrir les sentiers balisés :

- le nouveau circuit "crêtes et vallons", fléché en blanc qui part de la place Miescisko (10.500 kms, variante 5kms au niveau de la Biardière),

- le circuit de " la Croix Verte" fléché en bleu (5 kms), variante via la Borderie (7 kms),

- le nouveau parcours dans la forêt du Theil (3 kms) mis en place grâce à l'aimable autorisation de la famille Cardinal, départ parking de covoiturage rte de Coësmes

Bonne période estivale à tous et rendez-vous en septembre.

Renseignements : JL Cocault 06 31 23 81 96 ou M. Clouet  
06 84 40 78 36

### ANIMATIONS ESTIVALES

**Les mercredis des Mômes** par Doé, La Roche aux Fées à Essé  
Les 6 et 13 juillet à 18h, le 20 juillet à 18h et 20h30

Tarif : 4 € / personne. <http://dominique.bussonais.free.fr/>  
Réservation : « La Fée ribote » au 06 41 11 72 57 / 0 820 205 235 ou [lafeeribote@yahoo.fr](mailto:lafeeribote@yahoo.fr)

**Semaine de la Préhistoire**, La Roche aux Fées à Essé, du 20 au 24 juillet de 12h à 17h30

Gratuit Infos : 0 820 205 235 et [info.tourisme@ccprf.fr](mailto:info.tourisme@ccprf.fr)

**Les mercredis de la Roche aux Fées**, La Roche aux Fées à Essé  
Les 27 juillet, 3 et 10 août à partir de 17h30

Tarifs : 4€ / 2€ pour les enfants de 6 à 12 ans / gratuit – de 6 ans  
Renseignements et réservations: 0 820 205 235 ou [info.tourisme@ccprf.fr](mailto:info.tourisme@ccprf.fr)

**Exposition « Le Néolithique et l'âge du Bronze vus du ciel dans l'Ouest de la France »** La Roche aux Fées à Essé. Tout l'été **retrouvez l'agenda en ligne sur [www.cc-rocheauxfees.fr](http://www.cc-rocheauxfees.fr)**  
**Renseignements et réservations: 0 820 205 235 ou [info.tourisme@ccprf.fr](mailto:info.tourisme@ccprf.fr)**

**Mise en place de stages activités kayak et course d'orientation sur le plan d'eau de Brie.** 2 jours de découverte (pour les 8-12 ans) seront proposés pour 16€ les 2 jours, encadrés par les éducateurs de l'Office des Sports du Pays de la Roche aux Fées. Renseignements : Maxime BETTON au 07 50 47 46 35 ou sur notre site <https://osprf.wordpress.com>.

### CHEQUE-SPORT 2016-2017

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque-sport pour inciter les jeunes de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15€, suivez le guide ! Toutes les infos sur [jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport](http://jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport).

### OPERATION « SAC ADO » 2016

Vous souhaitez partir en vacances pour la première fois, en autonomie avec vos amis ?

Pour en savoir plus : Point Information Jeunesse du Pays de la Roche aux Fées : 02 99 43 64 87 / Mail : [pij.c.darrort@ccprf.fr](mailto:pij.c.darrort@ccprf.fr)

### BOURSES INITIATIVE JEUNES, UN COUP DE POUCE AUX INITIATIVES DES JEUNES

La CCPRF confirme sa volonté d'apporter son soutien aux initiatives autonomes des jeunes du territoire en reprenant la Bourse Initiatives Jeunes en régie. Le Point Information Jeunesse (PIJ) en assure désormais la coordination.

Renseignements : Marine et Corinne, informatrices/animatrices du PIJ 06 33 73 72 05 ou [www.cc-rocheauxfees.fr](http://www.cc-rocheauxfees.fr)

### SMICTOM :

#### Maîtriser les dates de péremption sur les produits

*Les dates de péremption présentes sur les produits alimentaires peuvent prêter à confusion.*

*Doit-on jeter tous les produits ? Quels sont les risques ?*

**DATE DÉPASSÉE : JE JETTE !** La date limite de consommation (DLC), indiquée par l'expression « à consommer avant le », est appliquée aux produits sensibles et susceptibles de présenter un danger pour la santé après une courte période. La limite doit donc être impérativement respectée.

Une fois les produits ouverts, ils doivent être consommés dans les 48 heures. Il s'agit notamment des viandes, des plats cuisinés ou encore des laitages.

**DATE DÉPASSÉE : JE PEUX CONSOMMER !**

La date de durabilité minimale (DDM) a remplacé en 2015 la date limite d'utilisation optimale (DLUO). Il est ici fait mention de produits d'épicerie, de conserves, de boissons... sur lesquels on peut voir « à consommer de préférence avant le ».

Passé la date indiquée, les produits peuvent encore être consommés mais peuvent avoir perdu une partie de leurs qualités : goût, texture... Ils n'ont cependant aucun risque sur la santé.

Parution le lundi 27 juin 2016

Pour Infos-Le Theil n° 214 articles à déposer pour le **15/08/2016** à la mairie.

Responsable de publication : Marie-Annick Boué

Rédaction et impression : Geneviève Ferré et Secrétariat

Mairie Tél. 02.99.47.74.07 - mail : [mairie.letheildebretagne@wanadoo.fr](mailto:mairie.letheildebretagne@wanadoo.fr)

Tirage 650 exemplaires.

